

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 3 décembre 2020

Rencontres Professionnelles de danses Genève (RP) – association métier des professionnels de la danse depuis 2008. L'association défend les intérêts de ses membres, notamment leurs conditions de travail et d'existence. Les RP offrent également une large palette de services et de conseils.

Réaction et propositions des RP danses – Genève suite à l'introduction de l'Ordonnance II et la réouverture du guichet Covid-culture, le 30 novembre 2020.

Les RP saluent l'important travail fait par nos autorités, leur volonté de tisser du lien avec les associations professionnelles et sont reconnaissants envers nos élus de leur engagement et soutien apportés au secteur culturel. Cependant, malgré la bonne volonté de chacun.e, nous déplorons les lenteurs de traitement des demandes RHT et d'indemnisations des pertes ainsi que le peu de transparence des réponses. Les aides promises mettent du temps à être délivrées. Après l'élan de solidarité ressenti par tous et toutes, c'est un goût amer qui reste de cette première vague pour plusieurs d'entre nous.

Afin de limiter les difficultés liées à la COVID-19, les RP souhaitent et recommandent les points ci-dessous, en lien avec les RHT, les indemnisations des pertes, les fonds propres des compagnies ainsi que l'évolution des possibilités de travail, à savoir :

- **La réintroduction des RHT pour les CDD dès le 1^{er} décembre, avec effet rétroactif et ce, pour une durée indéterminée**

Nous saluons le soutien du Conseil national et des États en faveur de la réintroduction de la réduction de l'horaire de travail (RHT) pour les contrats à durée déterminée. Ce soutien permettra aux employeurs d'honorer les contrats de leur employés à durée déterminée. Toutefois, à ce jour, nous n'avons pas encore de réponse si ce soutien pourra être rétroactif au premier novembre, voire au 1^{er} septembre comme souhaité.

Le calendrier des mesures helvétiques est important mais ne tient pas compte de celui de la crise sanitaire internationale dont dépendent les artistes en tournée. Il nous apparaît donc important que les RHT puissent rester accessibles aux CDD jusqu'à la fin complète de l'épidémie afin de soutenir les compagnies faisant rayonner notre pays au-delà de ses frontières.

Au-delà de la crise, c'est un soutien de longue durée qui est nécessaire pour l'ensemble des salariés avec contrats à durée déterminée. A ce propos, nous appuyons la motion portée par Action Intermittence au niveau fédéral.

- **La possibilité d'accéder aux RHT pour tous les employés indépendamment du pourcentage de fonds publics que touche l'employeur.**

Nous souhaitons et recommandons que tout projet reporté/annulé permette un accès aux RHT pour les employés concernés, indépendamment de la source de financement garantie pour lesdits projets.

- **La formulation claire, détaillée et personnalisée des réponses aux demandes de RHT, quelles soient positives ou négatives**

Début novembre, les compagnies de danses ont été invitées à déposer de nouvelles demandes de RHT pour leur personnel. Pourtant, aujourd'hui encore, les refus sont expliqués sous la forme d'une longue liste d'articles de lois ne permettant pas en l'état de construire une opposition qui

ait des chances d'aboutir. D'autres, reçoivent des réponses positives mais dont les montants annoncés présentent de grosses différences avec ceux demandés et ce, sans explication permettant de comprendre la décision.

- **Le traitement urgent des dossiers RHT et d'indemnisation des pertes du printemps 2020**

De nombreuses compagnies de danse ont reçu une première réponse positive, restée sans suite. Le montant de soutien ne leur a pas été avancé et la date d'indemnisation ne leur a pas été communiquée. Ces compagnies attendent toujours de recevoir les indemnisations liées aux RHT ainsi qu'aux pertes liées à la première vague. Le manque de liquidité fait cruellement défaut, les compagnies n'ayant pas de fonds propres. Le montant des aides et indemnisations à recevoir n'étant pas connu, les compagnies ne peuvent pas emprunter sans être sûres de pouvoir rembourser. Aussi, les salaires des artistes et administrateurs ne peuvent pas être versés alors que leur travail est indispensable pour maintenir les compagnies à flot, faire le suivi et mettre à jour les demandes d'indemnisations.

- **L'attribution d'un interlocuteur de référence auprès de l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) qui fasse preuve de disponibilité et connaisse nos métiers**

Les compagnies de danses indépendantes peinent déjà financièrement en temps normal. En cette période particulièrement chahutée avec, comme perspective, une année blanche voire deux, elles n'ont pas les moyens financiers d'engager des avocats pour comprendre les réponses et faire opposition. Les administrateurs cumulent depuis maintenant huit mois d'importantes heures supplémentaires en lien avec les reports et annulations de spectacles. Aussi, un interlocuteur privilégié qui fasse preuve d'écoute et d'un réel dialogue serait précieux.

- **La possibilité pour les structures culturelles indépendantes (notamment compagnies de danse) de créer des fonds propres allant jusqu'à 20% de leur budget annuel moyen**

Les RHT ne couvrent que 80% des salaires tout comme les indemnisations des pertes. Il manque donc, dans les deux cas, un 20% qui n'est pas couvert. Les taux d'activité dans le domaine culturel sont généralement très partiels. Cela met en grande difficulté, d'une part, les employés CDI qui, avec 80% de leur salaire mensuel, n'arrivent pas à joindre les deux bouts, ainsi que d'autre part, les employeurs tenus de rémunérer le 100% du salaire de leurs employés CDD. Aussi, avoir des fonds propres permettrait aux compagnies indépendantes d'avoir les ressources nécessaires en cas de coups durs.

- **La possibilité de soutenir la recherche dans les projets de transformation et ce, sans obligation de résultats**

Concernant les projets dits de « transformation », nous avons pris bonne note qu'ils sont à considérer comme des projets « d'organisation » et non pas de « réorientation ». Nous attirons cependant l'attention sur le fait que la frontière est mince entre ces deux termes. Nous souhaitons que la recherche puisse être acceptée comme projet de transformation afin que les compagnies de danses puissent penser leur pratique sans avoir la pression de produire.

Les RP sont inquiets quant à la possibilité réelle d'accéder, pour les compagnies, aux soutiens liés aux projets dits de transformation. En effet, pour en bénéficier, les compagnies doivent financer leurs projets à hauteur minimum de 40%, soit en trouvant des fonds auprès de fondations, soit auprès de coproducteurs (théâtres et festivals). Cependant, au vu des délais, les réponses des fondations n'arriveront pas dans les temps impartis. Quant aux festivals et théâtres,

leur saison étant complète jusqu'à août 2022, ils seront peu intéressés à soutenir un projet venant s'ajouter à ceux déjà programmés.

- **La création d'un soutien à fonds perdu pour les tournées et pour le manque à gagner pour la danse, comme cela se fait déjà pour les clubs sportifs**

La crise va durer et les salarié.e.s soumis.es à des contrats à durée déterminée commencent à subir un dommage important. Le report des spectacles, annulés ces huit derniers mois, entraîne un « embouteillage » au niveau des saisons théâtrales. Les structures d'accueil, de coproductions et les festivals sont désormais hésitants lorsqu'il s'agit de confirmer des dates dans leur programmation. Il devient impossible de garder le rythme des tournées connu avant mars 2020. Ceci met toute la chaîne de travail en attente et en péril. Le travail des administrateurs, prospecteurs, chargés de diffusion ne dépend pas uniquement du calendrier des productions et nécessite un travail continu. Or, sans rentrées financières, c'est l'ensemble de ces métiers qui ne peut plus être assuré financièrement. Il nous semble important que leurs compétences et savoir-faire puissent être maintenus, tout comme la richesse de leur expérience. Nous en appelons au soutien et à la solidarité de toute la chaîne de production, jusqu'aux derniers maillons.

La danse, à Genève, connaît un essor depuis les années 2000. Depuis 2013, ce sont 15 prix suisses de danse sur 36 qui ont été décernés à des genevois, et 3 Grand prix sur 4. Pionnière en Suisse, notre ville assure la formation des futures générations de danseurs.euses interprètes, orientation contemporaine, dispensée par le Centre de formation professionnelle arts de Genève (CFP ARTS) et décerne, chaque année, une quinzaine de certificats de capacité fédérale (CFC).

La danse est une praxis exigeante, entre sport de haut niveau et art scénique où le corps est l'outil premier et principal avec, rappelons-le, une carrière pour les danseur.euse.s relativement courte alors même que le temps d'étude est long. Les années à venir sont donc doublement dramatiques pour eux.

Nous pensons que le milieu de la danse – solidaire des autres domaines – mérite d'être considéré dans ses particularités et spécificités et mérite des mesures de soutien à hauteur de ses apports à la société, aux niveaux local et national*.

* Nombre de compagnies, collectifs, porteurs de projets en danse, à Genève: 60

* Nombre de prix suisses de danse attribués à des Genevois: 15 prix sur 36

* Nombre de Grands prix suisses de danse décernés à des Genevois : 3 sur 4

Contacts médias pour l'association métier RP danses – Genève

Barbara Yvelin (secrétaire générale), 076 474 11 37, barbara.yvelin@rp-geneve.ch
Foofwa d'Immobilité (membre co-fondateur), 079 668 58 92, foofwa@rp-geneve.ch

Nombre de membres individuels et moraux: 70

Nombre de professionnels représentés: 100